

Pas d'inclusion
par rabais !

La rentrée 2022 ne s'annonce pas bonne pour les AESH. Aucune revalorisation de la grille des salaires, poursuite des PIAL, manque de personnels... Par contre, le gouvernement semble vouloir s'engager dans une démarche du travailler plus pour gagner un peu plus... En effet, il souhaite généraliser les 35h d'accompagnement en cumulant interventions sur temps scolaire et périscolaire, voire sur temps de centre de loisirs. Cela entraînerait une double tutelle et un double employeur (État/collectivité territoriale). Ce faisant, il exclut toute réflexion sur le sens réel du métier d'AESH, sur le droit du travail, sur le temps de travail en présence et hors présence de l'élève, sur l'impact en termes de santé ... Ce projet porte une atteinte grave au métier !

Double employeur

Le ministère a bien en tête d'augmenter le temps de travail des AESH par le biais du double employeur : État/collectivité territoriale.

Il méprise ainsi totalement le métier d'AESH, le renvoyant à une « espèce » d'agent·e multifonction : ATSEM, animateur·trice, accompagnant·e scolaire, agent·e de cantine... l'obligeant à cumuler plusieurs métiers sur la journée au gré des besoins. À cela s'ajoutent des problèmes possibles sur la gestion du temps de travail, des temps de pause, de l'amplitude horaire.

Cette organisation du travail cumulée au fonctionnement en PIAL et aux accompagnements mutualisés va impacter de manière conséquente la santé des AESH tant au niveau physique que psychique. Il est déjà fait le constat préoccupant sur l'année 2021-2022 du nombre exponentiel de démissions et de licenciements pour inaptitudes.



La CGT Educ'action exige :

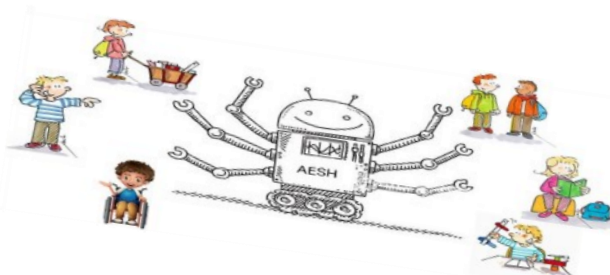
- ♦ l'abandon du projet portant sur le cumul des emplois ;
- ♦ la création d'un statut de la Fonction publique, de catégorie B et sa grille indiciaire avec une possibilité d'évolution de carrière ;
- ♦ un contrat de 24 h correspondant à un temps plein.

Pour tou·tes les AESH, un emploi statutaire à temps complet au sein de l'Éducation nationale

Pas d'AESH dans l'Éducation nationale ? Le privé prend la place : la nature a horreur du vide !

Les contrats AESH de droit privé se multiplient. Ce « phénomène » prendrait de l'ampleur au vu des annonces qui ont pu fleurir çà et là. Les AESH sont directement embauchés par des familles ou via des associations. Il n'est pas ici question de montrer du doigt les personnes qui font ce choix mais en revanche il est inacceptable que ces AESH « privés » puissent entrer dans l'école pour dispenser l'accompagnement sur le temps scolaire.

PIAL



Beaucoup d'AESH ont eu la mauvaise surprise de découvrir des avenants à leur contrat de travail avec en annexe le nouveau périmètre de leur PIAL. Ainsi ils et elles vont « devoir » accepter des affectations qui risquent de les éloigner de leur domicile. Cette situation va devenir intenable financièrement. Nous savons que des AESH mangent dans leur voiture, angoissent chaque jour sur la fiabilité de leur véhicule, démissionnent... Par ailleurs pour ceux et celles qui peuvent prétendre aux indemnités kilométriques, les procédures sont d'une grande complexité, les remboursements tardent, voire ne sont jamais validés.

ASA

Le ministère a changé les règles ASA pour garde d'enfant, elles ne seront désormais plus possibles. Par contre les ASA pour des raisons de santé sont maintenues avec les mêmes règles.

Vérifiez que votre boîte académique (.....@ac-académie) est bien opérationnelle. Si ce n'est pas le cas, rapprochez-vous des services ou de la CGT Éduc'action avec votre NUMEN (numéro d'identification).



**Pour vous défendre, pour
s'organiser, pour lutter,
c'est pour la CGT qu'il faudra
voter en décembre 2022**

#jevotecgteduc2022